

Reçu en préfecture le 20/05/2019





ID: 093-229300082-20190516-2019\_05\_16\_023-DE



### COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 16 mai 2019

\_\_\_\_\_

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine Mme Grosbois donnant pouvoir à M. Troussel M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Molossi Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, M. Prudhomme





Reçu en préfecture le 20/05/2019

Affiché le

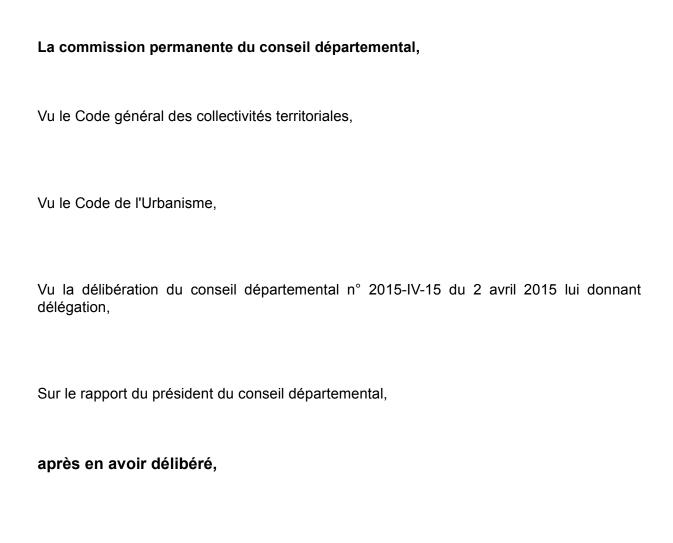


ID: 093-229300082-20190516-2019\_05\_16\_023-DE



## Délibération n° 06-04 du 16 mai 2019

SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ (D3) APPARTENANT AU DÉPARTEMENT SUR LA COMMUNE D'ÉPINAY-SUR-SEINE POUR LE REMETTRE À LA COMMUNE D'ÉPINAY-SUR-SEINE.





Envoyé en préfecture le 20/05/2019

Reçu en préfecture le 20/05/2019

Affiché le



ID: 093-229300082-20190516-2019\_05\_16\_023-DE

- SUPPRIME l'emplacement réservé D3 appartenant au Département à Épinay-sur-Seine pour le remettre à la commune d'Épinay-sur-Seine.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.